

Si vous ne parvenez pas à lire cette lettre correctement, [cliquez ici](#)



Newsletter

L'actualité vue par le Groupe Soregor



→ **Juillet 2010**

Bonjour,



Actualités

Juridique

Salarié non déclaré et rupture du contrat de travail.

L'employeur qui recourt à un salarié sans le déclarer peut être tenu de l'indemniser pour réparer le préjudice causé par le défaut de déclaration aux organismes sociaux, en particulier pour les droits à l'allocation chômage et les indemnités journalières. Dans un arrêt de la Cour de cassation du 14 avril 2010, le salarié a demandé et obtenu, en plus de l'indemnité forfaitaire, le paiement de dommages-intérêts pour compenser les conséquences de l'absence de déclaration.

Social

Contributions chômage et AGS versées à l'Urssaf en 2011.

A partir du 1er janvier 2011, les entreprises devront déclarer leurs contributions d'assurance chômage et les cotisations AGS auprès des Urssaf et non plus de Pôle emploi. L'Urssaf détaille sur son site la marche à suivre.

[En savoir plus](#)

Un site Internet officiel pour la réforme des retraites.

Le ministère du Travail met en ligne un site Internet grand public (www.retraites2010.fr) dédié à la réforme sur la retraite. Ce site a pour objectif de préciser les raisons de la réforme, les modalités envisagées, les impacts pour les entreprises et les salariés. Il apporte également des réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Pour en savoir plus, contactez votre interlocuteur Soregor habituel.

Dossier

Bilan carbone, gadget ou réel outil stratégique ?

Par Claire Desmas, consultante développement durable chez Soregor

Alors que le prix du gaz a encore augmenté au 1er juillet, que le Grenelle II de l'environnement vient d'être voté, que l'une des plus importantes marées noires vient de se produire, de plus en plus d'entreprises réalisent leur Bilan Carbone®. Certaines le font par obligation (pour répondre aux appels d'offre publics par exemple) d'autres par anticipation ou tout simplement par conviction. Alors qu'en est-il vraiment ? Le Bilan Carbone est-il un réel outil stratégique ? ...

[Lire la suite](#)



→ Agenda

Du 10 au 14 septembre

Foire des Minées à Challans

Pour la 6ème année consécutive, Adventi Informatique sera présent à la Foire des Minées à Challans du 10 au 14 septembre prochain.

Cette filiale du Groupe Soregor est spécialisée dans l'édition et la vente de logiciels de gestion, les matériels, ainsi que l'assistance et la maintenance informatique.

→ Vie du groupe

Le Groupe Soregor participe au Défi inter-entreprise Oxylane le 9 septembre prochain à Angers. Plusieurs équipes de collaborateurs Soregor, Saje et Adventi Informatique se mesureront à d'autres salariés d'entreprises angevines au cours de 3 épreuves : tir à l'arc, duo VTT/course à pied (5,5 km), et course à pied (3,5 km).

[Lire la suite](#)

→ Votre agence Soregor

Soregor Siège
Téléphone : 02.41.57.66.00
Courriel : soregor@soregor.fr

Question d'entrepreneur

Existe-t-il des plafonds pour les règlements en espèces ?

Les particuliers résidents en France peuvent payer les commerçants en espèces jusqu'à 3.000€. Le non respect de cette règle peut entraîner une amende pouvant atteindre 15.000€. L'amende incombe pour moitié au particulier qui a effectué le règlement et pour moitié au vendeur de bien ou au prestataire de services qui l'a accepté, chacun étant solidairement tenu d'en assurer le règlement total.

Les commerçants doivent payer par chèque lorsque le montant du règlement dépasse la somme de 1.100€. Ils ne peuvent pas verser d'acomptes en espèces. Ne sont pas concernés les artisans et professions libérales qui restent soumis à la limite des 3.000€.



Actualités en Maine et Loire

L'appareil productif des Pays de la Loire : des mutations à anticiper

Malgré la crise récente, les Pays de la Loire bénéficient, depuis trente ans, d'une croissance forte en matière d'emploi et de démographie. La dynamique s'appuie autant sur le développement des activités tertiaires que sur le maintien d'une activité industrielle dans quelques secteurs phares comme les industries du cuir, de la chaussure et de l'habillement, les industries navale et aéronautique, l'agriculture et les industries agro-alimentaires, la plasturgie et les assurances. À l'horizon 2020, les entreprises régionales vont être confrontées à de nombreux changements : stabilisation de la population active, gestion de l'énergie, développement durable, gestion raisonnée du foncier. Pour y faire face, elles seront amenées à développer leurs capacités en matière d'innovation et d'échanges extérieurs ainsi qu'à mener une politique active en ce qui concerne la cohésion sociale.

Pas d'éco-taxe pour les camions sur les routes de Maine-et-Loire

Le Grenelle de l'environnement invite les départements à lever une éco-taxe sur le trafic routier et plus spécialement sur les camions. Le Conseil général de Maine-et-Loire vient de refuser d'appliquer l'éco-taxe aux camions passant sur son territoire. Ce qui ne veut pas dire pour autant que l'Etat ne la mettra pas en œuvre.

[Contact](#) [Mentions légales](#)

Si vous ne souhaitez plus recevoir les newsletters du Groupe Soregor, [cliquez-ici](#)

